

# Élections provinciales 2008

---

## Questions aux partis politiques du Québec

### MISE EN CONTEXTE

En vue de l'élection provinciale du 8 décembre 2008, le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) demande aux chefs des principaux partis politiques de partager leurs positions ou leurs engagements respectifs sur les besoins spécifiques des organismes communautaires desservant les clientèles gais, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles.

### DIFFUSION

Les réponses obtenues seront diffusées via notre bulletin *L'ÉGALITAIRE* et dans notre site Web ([www.cqgl.ca](http://www.cqgl.ca)). De plus, un communiqué sera émis aux médias pour leur faire part de ces positions.

### PROCÉDURE

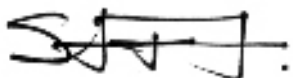
Par mesure d'équité envers les autres partis, un maximum de 50 mots est alloué par réponse. Vous devez retourner le questionnaire dûment rempli **avant le 28 novembre à 17 h**. Passez ce délai, nous informerons simplement nos lecteurs que vous n'avez pas répondu.

### IMPORTANT

Veuillez confirmer, s'il vous plaît, la réception de ce questionnaire à [president@cqgl.ca](mailto:president@cqgl.ca) et nous indiquer si vous entendez y répondre ou non.

Lorsque vous aurez rempli ce questionnaire, vos devez le retourner à [president@cqgl.ca](mailto:president@cqgl.ca)

**Merci de votre collaboration !**



Steve Foster  
Président-directeur général  
Conseil québécois des gais et lesbiennes

## QUESTIONNAIRE

### MISE EN CONTEXTE

Un sondage effectué par le CQGL auprès des groupes communautaires démontre que plus de 50 % d'entre eux travaillant auprès des personnes gaies, lesbiennes et transsexuelles opèrent avec un budget de moins de 5 000 \$ annuellement. Or selon des données disponibles auprès des ministères et des sociétés d'État, nous constatons que le financement moyen de l'ensemble des organismes communautaires, tout secteur confondu, est de 109 211 \$. Il s'agit là d'une situation tout à fait inéquitable.

**Question 1) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous et votre gouvernement vous vous engagez à assurer un financement adéquat et récurrent aux organismes LGBT en soutien à leur mission? En complément d'information, veuillez chiffrer ces engagements financiers pour les groupes locaux, régionaux et nationaux.**

**Réponse :**

**Nous nous engageons à assurer le soutien financier aux groupes oeuvrant dans les domaines de soutien aux victimes de la violence homophobe et transphobe; de soutien aux victimes de la violence conjugale chez les couples de même sexe; de soutien aux jeunes lesbiennes, gais, bisexuels, trans-sexuels et trans-genre (LGBT); et de soutien aux personnes LGBT en difficulté ou en crise; et ce, avec un accent particulier sur les groupes à l'extérieur des grands centres urbains (4.3.7a). De plus, nous financerons par des sources multiples les organismes de défense des droits des LGBT et de lutte contre l'homophobie et venant en aide aux personnes LGBT (4.3.7e). Nous accorderons 225 millions de dollars pour rehausser progressivement le financement de la mission de base de l'ensemble des groupes communautaires, incluant les organismes de défense des droits, de façon à permettre l'atteinte des seuils planchers préconisés dans le cadre de l'application de la politique gouvernementale d'action communautaire autonome (2.5.1b).**

---

### MISE EN CONTEXTE

L'homophobie, la lesbophobie et la transphobie sont toujours présents et à l'œuvre au sein de la société québécoise. Cela se manifeste dans différents secteurs d'activités et milieux de vie, par exemple, l'école, les centres d'hébergement pour personnes âgées, les organisations sportives, le milieu de travail, etc.

**Question 2) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous et votre gouvernement vous vous engagez à mettre en œuvre une campagne de sensibilisation nationale afin d'enrayer la discrimination dont sont victimes les personnes gaies, bisexuelles, lesbiennes et transsexuelles ?**

**Réponse :**

**Nous nous engageons à adopter et mettre en oeuvre une politique nationale contre l'homophobie, l'hétérosexisme et la transphobie, en s'inspirant du rapport « De l'égalité juridique à l'égalité sociale : Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie » émis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (4.3.7). De plus, nous renforcerons, financerons et valoriserons les pouvoirs d'initiative, d'enquête et de lutte contre l'homophobie (4.3.7d).**

---

## **MISE EN CONTEXTE**

En 2006, le gouvernement a dévoilé sa « Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 ». Bien que conscient que les jeunes gais et lesbiennes vivent une problématique particulière, aucune action spécifique du gouvernement ne fut entreprise en regard de cette stratégie car, disait-on, il devait attendre la publication du rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2007). Depuis le dépôt dudit rapport, aucune action concrète n'a été mise de l'avant afin, entre autres, de réduire le taux de suicide et les tentatives de suicide chez les adolescentes et adolescents homosexuel(le)s et transsexuel(le)s.

**Question 3) Si vous êtes élu(e), quelles actions concrètes mettrez-vous en œuvre afin de réduire ce fléau chez les jeunes et plus particulièrement chez celles et ceux issu-e-s de la communauté LGBT ?**

**Réponse :**

**Nous nous engageons à assurer le soutien financier aux groupes oeuvrant dans le domaine du soutien aux jeunes LGBTTT (4.3.7a). De plus, nous reconnaissons que les principaux groupes de Montréal nécessiteraient un espace pour se réunir. Finalement, nous considérons que les enjeux LGBTTT, incluant leur histoire, doivent être intégrés au cursus scolaire du secondaire, d'autant plus que l'éducation sexuelle a été supprimée.**

---

## **MISE EN CONTEXTE**

Les réalités des minorités sexuelles au Québec sont peu documentées faute de soutien financier à la recherche. De nombreux travaux restent à faire notamment sur toute la réalité lesbienne.

**Question 4) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous et votre gouvernement vous engagez à soutenir financièrement une chaire de recherche et les projets s'y rattachant visant à mieux cerner et comprendre les réalités des minorités sexuelles ?**

**Réponse :**

**Québec solidaire s'engage à nommer un-e ministre responsable des enjeux LGBTTT (4.3.7b) et à coordonner les actions gouvernementales avec celles des organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes LGBTTT (4.3.7f). Merci pour la suggestion de créer une chaire de recherche, elle semble tout à fait à propos!**

---

## **MISE EN CONTEXTE**

Les personnes gaies, lesbiennes et transsexuelles issues des communautés culturelles vivent plusieurs niveaux de discrimination. Par exemple, le cas d'une personne libanaise homosexuelle. Celle-ci peut faire face à de la discrimination en raison de son origine ethnique au sein de la population québécoise mais peut aussi en rencontrer à cause de son orientation sexuelle au sein même de sa propre communauté. Les organismes leur venant en aide n'arrivent tout simplement pas à offrir des services adéquats faute de financement et de soutien de la part du gouvernement.

**Question 5) Si vous êtes élu(e), quelles seront les actions que vous mettrez de l'avant afin d'assurer une intégration pleine et entière des personnes LGBT issues des communautés culturelles ? Dans le même souffle, vous engagez-vous à soutenir financièrement les organismes ethnoculturels de la communauté LGBT ?**

**Réponse :**

**Nous n'avons aucun engagement spécifique en la matière, mais votre revendication correspond à notre volonté d'améliorer le financement des organismes communautaires qui développent des activités visant l'intégration de personnes provenant des communautés culturelles (4.3.5).**

---

**MISE EN CONTEXTE**

De nombreuses femmes, y compris les lesbiennes, ne peuvent avoir d'enfant sans l'aide de la procréation médicalement assistée. Les coûts de ces démarches sont élevés et peu accessibles.

**Question 6) Si vous êtes élu(e), est-ce que vous allez assurer que les coûts de la procréation médicalement assistée soient couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et comment allez-vous vous assurer que les lesbiennes puissent bénéficier de ces services sans discrimination ?**

**Réponse :**

**Nous n'avons pas encore discuté de cette question, mais nous nous y attarderons dans l'élaboration de notre programme. Nous prenons donc bonne note de votre revendication.**

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DES GAIS ET LESBIENNES VOUS REMERCIE  
D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE.

NOUS SOUHAITONS À TOUTES ET À TOUS UNE BONNE CAMPAGNE ÉLECTORALE !